



# Les fondamentaux de l'ISR

Investissement Socialement Responsable



1. Qu'est-ce que l'ISR ?
2. Quels sont les critères extra-financiers ?
3. Comment faire de l'ISR ?
4. La législation ISR en France
5. Les labels responsables
6. Les initiatives de place responsables
7. Attention au greenwashing
8. Les avantages et inconvénients de l'ISR





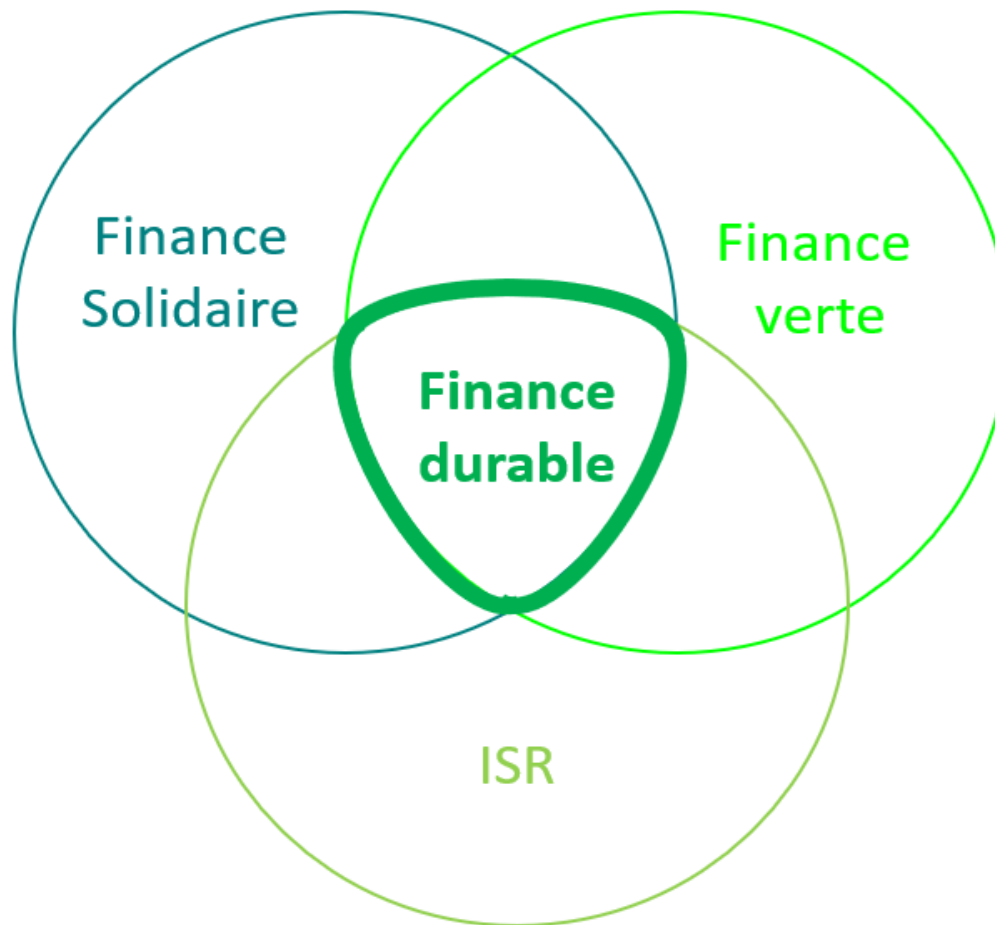
Qu'est ce que l'ISR ?

## La Finance solidaire

désigne les formes d'épargne orientées vers le financement d'activité ou de projets à vocation sociale (micro-crédit, insertion sociale, accompagnement des personnes en difficulté, etc.), visant à investir dans une économie sociale et solidaire.

## La Finance durable ou responsable

désigne tous les placements financiers respectueux des valeurs à la fois éthiques et environnementales. Elle regroupe donc l'Investissement Socialement Responsable, la finance verte et la finance solidaire.



## La Finance verte

désigne des investissements prenant en compte les critères Economiques, Sociaux, et de Gouvernance, afin de favoriser la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique. L'épargnant peut également investir dans des fonds verts sélectionnant des entreprises orientées RSE sur la base de critères environnementaux. Le principal outil de la finance verte reste les obligations vertes (green bonds).

## L'ISR

Investissement Socialement  
Responsable  
*(définition slide suivant)*

Définition du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et l'Association Française de la Gestion financière (AFG) :

« *L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est*

- *un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental,*
- *en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable,*
- *quel que soit leur secteur d'activité.*

*En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».*



- **Années 20** : l'ISR voit le jour aux États-Unis, il est initié par les **Quakers** une congrégation religieuse qui **refusait d'investir dans certaines valeurs relatives au péché** comme l'alcool, la pornographie, les jeux de hasard, ou encore le tabac.
- **Années 1970** : l'ISR se laïcise et prend une orientation plus militante en ciblant des causes comme les droits de l'homme, et le nucléaire.
- **Années 90** : l'ISR prône une nouvelle approche; les **pratiques vertueuses environnementales, sociales et de gouvernance ont un impact sur les résultats financiers d'une entreprise et sur sa valeur boursière.**

L'objectif de l'ISR est de financer les entreprises qui contribuent au développement durable en conciliant de manière systématique et traçable :

- La **performance économique** au travers des **critères financiers** habituels
  - Evaluer les points forts et les faiblesses de l'entreprise en s'appuyant sur ses **comptes** ainsi que sur l'évaluation du **secteur d'activité**.
- Et l'**impact social et environnemental** au travers de critères **extra-financiers**
  - Evaluer les entreprises en prenant en compte les **critères ESG**.

- En France, avec une collecte annuelle de 100 milliards d'euros et une croissance des encours sous gestion de +66% en 2020, le marché des fonds durables ouverts aux épargnants français ne connaît pas la crise.

	2018	2019	2020	2021
<b>ISR</b>	417 md €	546 md €		690 fonds labellisés ISR pour 470 md €
<b>Responsable hors ISR</b>	1042 md €	1315 md €	900 fonds verts pour 461	1100 fonds pour 683 md €
<b>TOTAL</b>	1459 md €	1861 md €		

- En Europe, au premier trimestre 2021, le marché des fonds détenant au moins un label finance durable pesait 827 milliards d'euros d'encours pour près de 1 500 fonds d'investissement, soit une croissance moyenne des encours de +20%.





Quels sont les critères  
extra-financiers ?

Les critères extra-financiers sont les critères **Environnementaux, Sociaux** et de bonne **Gouvernance (ESG)**, utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises :

- Le critère **Environnemental** prend en compte le changement climatique et donc les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, le recyclage des déchets, la consommation d'électricité ou encore la prévention des risques environnementaux.
- Le critère **Social** tient compte de la qualité du dialogue social au sein des entreprises, du respect des droits des salariés et des fournisseurs, de l'emploi des personnes handicapées ou encore de la formation des salariés.
- Le critère de **Gouvernance** s'assure de l'indépendance du conseil d'administration, de la transparence vis-à-vis des actionnaires et du grand public, notamment de la rémunération des dirigeants, de la lutte contre la corruption ou encore de la féminisation des conseils d'administration et de l'égalité salariale homme/femme.



Créées à la fin des années 90 et au début des années 2000, les **agences de notations extra-financières** sont une trentaine de structures dont les plus importantes se trouvent en Europe.



Trucost  
ESG Analysis



S&P Global



- Ces agences travaillent à partir **d'analyses des documents publics**, de **questionnaires spécifiques**, et **de rencontres avec des responsables d'entreprises**.
- Pour se différencier, elles ne s'intéressent pas toutes au même type d'entreprise, et n'utilisent pas les mêmes techniques de notation.
- En France :
  - La principale agence s'appelle **Vigeo**. Créée en 2002, elle a des filiales en Belgique, en Italie, au Royaume-Uni, au Japon et au Maroc.
  - **L'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)** publie un **guide des agences de notation** avec leur méthode.



Au début des années 90 en Europe, **certaines agences de notation extra-financière** se sont associées à des **fournisseurs d'indices boursiers** pour créer des **indices spécifiques qui intègrent des critères ESG**.

- La **sélection** des entreprises de l'indice se fait soit par **exclusion** en raison de leur secteur d'activité ou de l'exercice de certaines pratiques jugées inacceptables, soit par leur **intégration** dans l'indice en raison de leur bonne performance extra-financière.
- Les **modèles de notation** sont **propres à chaque agence**, et la **performance des indices** varie en fonction de leur **composition et du poids respectif des titres**.
- La **révision des indices** est annuelle, semestrielle ou trimestrielle. Elle permet d'exclure ou d'intégrer les sociétés en fonction des critères définis pour le calcul de chaque indice.

Les indices boursiers socialement responsables les plus connus sont :

- Dow Jones Sustainability Index World(DJSI World) créée en 1999
- FTSE4Good créée en 2001 : +22,37% en 2021 (vs +14,30% pour le FTSE100)
- CAC 40 ESG créée en 2021 : +26,82% en 2021 (vs +28,85% pour le CAC 40)
- ASPI Eurozone créée en 2001
- Ethibel Sustainability Index (ESI) créée en 2001

Il a été démontré que les fonds ISR ont un couple rendement risque au moins aussi bons que les fonds ordinaires.



Comment faire de l'ISR ?



- L'ISR s'adresse à **tous les types d'investisseurs**, de l'épargnant modeste aux grandes fortunes.
- Il est possible de souscrire à un fonds ISR à travers :
  - **un compte-titres ordinaire**
  - **un livret d'épargne solidaire** (possibilité de reverser tout ou partie des intérêts annuels à une ou plusieurs associations parmi les partenaires)
  - **un Plan d'Épargne en Actions (PEA)**
  - **une assurance-vie à travers les unités de compte**
  - **un Plan d'Épargne salariale ou de Retraite COLlective (PERCO), et d'Entreprise (PEE)**
  - **des Produits d'Épargne Retraite (PER) individuel et d'entreprise**
    - à titre d'exemple, en septembre 2021, Boursorama lance MATLA, le PER individuel à moins de 1% de frais par an tout compris et 100% ISR



- Les actifs gérés de manière responsable couvrent toutes les classes d'actifs cotées :
  - **Actions**
  - **Obligations**
- Et non cotées :
  - **Capital investissement / private equity** (bien que la transparence ESG des entreprises soit plus difficile à obtenir car les entreprises non cotées ne soient obligées à aucun rapport).
  - **Dette privée des investisseurs institutionnels sur des actifs réels : infrastructure et immobilier.**

Les sociétés de gestion, les fonds ISR, et les investisseurs aguerris disposent d'un large éventail d'approches d'investissement :

- 1. Best-in-Class** : favorise les entreprises émettrices qui ont les meilleures notes d'un point de vue extra-financier (critères ESG), au sein de chaque secteur d'activité.
- 2. Best in universe** : favorise les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité.
- 3. Exclusion** :
  - L'exclusion normative écarte des portefeuilles les entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales.
  - L'exclusion sectorielle écarte des portefeuilles les entreprises de certains domaines d'activités controversés (tabac, alcool, armement, pornographie).

4. **Thématique** : favorise les investissements dans des entreprises du **domaine** du développement durable et exclue les entreprises de certains autres domaines (souvent les mêmes que dans le cadre des exclusions sectorielles).
5. **Impact investing (investissement d'impact)** : favorise les investissements dans des entreprises, souvent non cotées, qui cherchent à générer un impact social ou environnemental mesurable.
6. **Engagement actionnarial** : influence les entreprises en utilisant les droits d'actionnaires, afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG.

Il est possible de cumuler plusieurs de ces stratégies d'investissement.

**Le développement de l'ISR est à l'origine de nouveaux métiers, de nouvelles formes de coopération, et de nouveaux outils.**

- 1. Les épargnants et investisseurs institutionnels** qui se dotent de produits financiers socialement responsables
- 2. Les distributeurs / société de gestion** des produits socialement responsables qui adhèrent aux initiatives de place responsables (accords, rapports...)
- 3. Les actionnaires** qui poussent leur entreprise à devenir plus responsable
- 4. Le gouvernement** qui promulgue des lois relatives à l'ISR
- 5. Les organisations de place** qui donnent des recommandations et rendent des rapports
- 6. Les organismes de veille** qui informent sur l'actualité ISR
- 7. Les organismes certificateurs** qui décernent les labels ISR
- 8. Les fournisseurs de données extra-financières** qui catalysent les informations socialement responsable des entreprises
- 9. Les agences de notation extra-financière** qui notent les entreprises à travers leur prisme ESG
- 10. Les agences de cotation verte** qui délivrent des indices boursiers verts



- Les pure players en France
  - **La Nef** qui en plus de ne financer que des projets inscrits dans l'Économie Sociale et Solidaire, s'est engagée dans une démarche de transparence totale vis à vis de ses clients. A noter qu'elle est en partenariat avec le Crédit coopératif, lui-même rattaché à BPCE.
  - La néo-banque **Helios** est en partenariat avec SolarisBank, une banque allemande
  - La néo-banque **Green-Got** est en partenariat avec la Société Générale
- Et à l'étranger
  - Le groupe **Triodos Bank**, première banque durable au monde, ne prête et n'investit que dans des organisations qui contribuent à une économie et une société plus durables. Cette banque hollandaise n'est pas rattachée à une banque systémique. Ses activités en France sont très limitées.

- Les bons élèves parmi les banques classiques :
  - Le **Crédit Coopératif** est moins exclusif dans ses financements et offre une transparence plus limitée, mais ses efforts restent remarquables.
  - Le **Crédit Agricole** est le seul établissement classique à évaluer l'impact carbone des projets qu'il finance. Si la banque n'a pas encore développé de politique d'investissement plus respectueuse de l'environnement à long terme, sa filiale Asset Management Amundi est très **tournée vers l'ISR**.
  - **La Banque postale**, banque citoyenne, a été la première à mettre en place le livret de développement durable et solidaire (LDDS) afin de soutenir les projets citoyens liés à l'économie sociale et solidaire. Elle offre également la possibilité d'investir dans des entreprises intégrant des enjeux ESG dans leur gestion.
  - Le **Crédit Mutuel** propose des éco-prêts à taux zéro à ses clients cherchant à faire des aménagements liés aux économies d'énergie.
  - Une grande majorité des banques Françaises, ont d'ores et déjà annoncé une date à moyen terme (2030/2040) de sortie de financement des activités liées au charbon.

## Les pure players

- Ecofi
- Mirova
- La Financière de l'Echiquier
- RobecoSAM

## Les bons élèves

- OFI AM
- DNCA
- Amundi
- Lyxor
- Primonial
- SG29 Haussman (SG Private Banking)





# La législation ISR en France



Depuis les années 2000, une législation se met peu à peu en place afin de favoriser l'ISR et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en France.

- **La Loi énergie-climat** impose la transparence extra-financière par une meilleure intégration des enjeux environnementaux (climatiques et de biodiversité) au sein des politiques d'investissement et la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.
- **La Loi Pacte** (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) impose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux nouveaux contrats multi-supports de contenir au moins une Unité de Compte ISR ou solidaire.
- **La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** fixe les grands objectifs afin de :
  - réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et de les diviser par quatre en 2050
  - porter à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2030
  - diviser par deux la consommation d'énergie finale à horizon 2050

- **La loi Grenelle II** fait obligation aux sociétés de gestion de déclarer la manière dont elles prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.
- Pour faire suite à une directive européenne, en France, depuis 2017, la **Déclaration de Performance Extra-Financière des entreprises (DPEF)** est obligatoire pour certaines entreprises. Elle doit être publiée annuellement et doit comporter des informations relatives aux principaux risques liés à l'activité de la société et à leur prise en compte dans l'entreprise. Le résultat des politiques visant à identifier et prévenir ces risques doit être clairement indiqué via l'utilisation d'indicateurs clés de performance comme par exemple : une mesure de la quantité de déchets produits ; une mesure des émissions de gaz à effet de serre ; la part d'énergies renouvelables utilisée...
- **La loi instituant le fonds de Réserve pour les Retraites**
- **La loi portant sur la généralisation de l'épargne salariale**

- Les pouvoirs publics soutiennent les **labels Investissement Socialement Responsable (ISR)** et **Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC)** à travers des décrets dont le Décret n° 2015-1615 du 10 décembre 2015 relatif au label « Transition énergétique » et un arrêté définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label ISR.
- Toutes les sociétés de gestion proposant un fonds ISR sont encouragées par les pouvoirs publics à répondre au **Code de transparence AFG-FIR** (Association Française pour la Gestion financière – Forum pour l’Investissement responsable).
- Le **Forum pour l’Investissement Responsable (FIR)** participe activement aux consultations engagées par les pouvoirs publics pour toutes les évolutions législatives qu’il juge utile au renforcement d’une économie responsable et durable.





# Les labels responsables



Le **label ISR**, véritable gage de qualité, a été instauré par le **ministère de l'Économie et des Finances en 2016**.

- Il peut être attribué par **3 organismes certificateurs** (Afnor Certification, Deloitte, EY France) pour une **période de 3 ans**, renouvelable au terme d'un nouvel audit du fonds. **Des contrôles intermédiaires** sont programmés pendant ces 3 ans.
- En **2020**, le label a intégré la **labellisation des fonds immobiliers**.



L'attribution du label ISR répond à un processus strict et particulièrement rigoureux. Cette démarche peut se décliner en **3 étapes** :

- Etape 1 : vérifier que le fonds est **éligible au label ISR**, en fonction des informations sur la nature et la composition du portefeuille.
- Etape 2 : vérifier que le fonds **remplit les critères de labellisation** à travers des analyses documentaires et des entretiens avec les dirigeants sur **6 thèmes** :
  - Les objectifs généraux (financiers et ESG) recherchés par le fonds
  - La méthodologie d'analyse et de notation des critères ESG des entreprises dans lesquelles le fonds investit
  - La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille
  - La politique d'engagement (vote et dialogue) ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit
  - La transparence de gestion du fonds
  - La mesure des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable
- Etape 3 : **attribuer le label ISR** et s'inscrire sur une **liste officielle du Ministère de l'Economie et des Finances**.



Fondée en 1995, **Finansol** est une association qui a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance en soutenant l'accès à l'emploi et au logement pour les personnes en difficulté, ainsi que le développement d'activités écologiques.

- Elle a développé son propre label, qui s'appuie sur **deux critères** pour attribuer sa certification :
  - **la solidarité** : l'argent placé doit financer des projets solidaires ou une partie des revenus de l'épargne doit soutenir les activités d'une association.
  - **la transparence** : l'épargnant solidaire doit avoir accès à l'ensemble des informations sur le produit labellisé souscrit (solidarité, rentabilité, sécurité, disponibilité...).



Le **Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)** a été créé en 2002 par quatre confédérations syndicales (CFDT, CFTC, CGT, CGC).

- Le label est **attribué par le CIES** à des gammes de produits proposés par différentes sociétés de gestion. Il constitue une incitation pour les salariés à choisir ces produits et pour les négociateurs syndicaux, à retenir ces organismes afin de :
  - **Faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale**, en proposant des **produits d'épargne salariale contrôlés et suivis**.
  - **Favoriser les comportements d'entreprises socialement responsables**.
  - **Obtenir la législation la plus favorable possible à l'épargne salariale**, dans le strict respect de la primauté des salaires.



En septembre 2015, suite à la COP 21, est lancé le label **Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC)**, depuis renommé **GREENFIN**. Son ambition : « mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique et de porter l'excellence écologique française au plan européen ».

- Les **fonds qui investissent dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles sont automatiquement exclus du label.**
- Le label GREENFIN est décerné par **trois organismes mandatés : Novethic, EY France, et Afnor Certifications.**
- Un **comité GREENFIN** existe également et a les mêmes fonctions que celui du label ISR.





# Les initiatives de place responsables



Créé en **2001**, le **FIR** est une association réunissant tous les acteurs de l'ISR ainsi que des **ONG** et des **universitaires**. Son objectif est de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

- C'est un **plaidoyer** auprès des institutions et des **leaders d'opinion** qui **dialogue** avec les entreprises autour des **problématiques ESG** au travers, notamment, de la **plateforme CorDial (Corporate Dialogue)**.
- Il décerne chaque année depuis **2005** le **prix de la recherche européenne "Finance et développement durable"**.
- En **2010**, le FIR a lancé la **semaine de l'ISR** qui, chaque année en octobre, compte plusieurs dizaines d'événements partout en France.
- Il est l'**administrateur** et l'**un des membres fondateurs d'Eurosif**, réseau européen qui rassemble les différents mouvements nationaux de ce type.



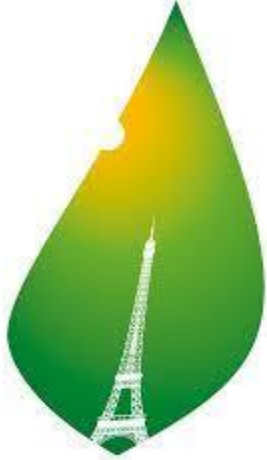
L'**AFG** représente les **professionnels de la gestion pour compte de tiers** (individualisée et collective), ses actions sont les suivantes :

- **Promotion de l'épargne longue** (épargne salariale et épargne retraite notamment) et de la qualité des actifs (action résolue en matière de gouvernement d'entreprise...) comme leviers du bon financement de l'économie et d'une protection efficace des intérêts des épargnants.
- **Elaboration du code AFG-FIR** que doivent suivre tous les fonds ISR ouverts au public, à travers sa commission ISR.
- **Participation et animation des activités de Place relatives à l'ISR.**



- En **2006**, les Nations Unies lancent l'initiative PRI dans le **prolongement du pacte mondial** (moins de 2 degrés supplémentaires à la fin du 21<sup>ème</sup> siècle) proposé aux entreprises.
- PRI regroupe **6 principes** que les investisseurs s'engagent à respecter, et un programme indépendant est créé pour gérer l'accompagnement et veiller au respect des engagements.
- **PRI est passée de 350 à 2300 signataires selon le rapport 2019** des Nations Unies et régit plus de **80 milliards de dollars d'actifs en 2018**.





COP21 · CMP11  
**PARIS 2015**  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

- C'est un **accord mondial** fruit de **négociations** qui se sont tenues lors de la **Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP 21)** et de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**.
- Entré en vigueur **fin 2016**, il repose sur plusieurs objectifs :
  - **Réduire le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici à 2100.**
  - **Diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre.**
  - **Orienter d'avantage les flux financiers vers des énergies renouvelables et arrêter progressivement les investissements dans les énergies fossiles.**

La **COP 26** qui a lieu à **Glasgow début novembre 2021** vise à encourager la mise en œuvre effective des accords de Paris **en incitant les gouvernements à accroître leurs ambitions** climatiques et à prendre de nouveaux engagements. Elle devrait conduire à un **accord sur un système mondial de taxe sur le carbone qui réduira les émissions de gaz à effet de serre.**



- **L'Initiative Green & Sustainable Finance** a été lancée en 2016 par Paris Europlace, puis rebaptisée **Finance for Tomorrow** en juin 2017.
- Elle réunit plus de **80 membres signataires** (acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris désireux de s'engager pour une finance durable) d'une **charte commune visant à réorienter les flux financiers vers une économie bas-carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement de Durable (ODD) de l'ONU.**
- Elle a pour ambition de :
  - **Faire de la finance verte et durable un élément moteur du développement de la Place de Paris.**
  - **Positionner la place parisienne en centre financier de référence sur ces enjeux et organiser le rayonnement européen et international.**
  - **Renforcer les synergies et la co-construction public-privé.**

- **Novethic** : créée en 2001, cette filiale de la Caisse des Dépôts, est à la fois un média sur le développement durable et un centre de recherche sur l'ISR et la RSE.
- **Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)** : est une association regroupant des professionnels de la finance qui informe et réfléchit sur la RSE des entreprises, le développement durable et l'ISR en France, en Europe et à l'international.
- **Chaire Finance Durable et Investissement Responsable (FDIR)**: créée en 2007, elle est la première dans son genre au niveau mondial. Elle s'appuie sur les compétences d'équipes de chercheurs hautement qualifiés et jouissant d'une réputation internationale.

- **Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (ADERSE)** : vise à promouvoir la thématique de la RSE dans les institutions d'enseignement des sciences de gestion (Universités et Grandes écoles) en France, ainsi qu'à favoriser le développement de la recherche dans le domaine de la RSE.
- **Amis de la terre** : est une association de protection de l'Homme et de l'environnement qui mène notamment une campagne sur la responsabilité des acteurs financiers. Elle développe un point de vue critique sur l'ISR et a élaboré un guide « éco-citoyen ».





**Attention au  
greenwashing**

- Le **greenwashing** est une méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique de manière trompeuse. Il est également utilisé par la plupart des établissements financiers qui mettent en tête d'affiche leurs bonnes actions ESG alors qu'elles ne représentent en réalité qu'une partie minime de leur activité.
- ↳ La transition verte de la finance repose trop souvent sur une politique du "moins pire" qui ne suffit pas à accompagner assez vite la transition écologique.
- **Fin 2020**, afin de **lutter contre le greenwashing** qui est considéré comme néfaste et contre-productif, **l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** (ACPR, qui dépend de la Banque de France) et **l'Autorité des Marchés Financiers** ont passé au crible les engagements des banquiers, assureurs, et sociétés de gestion sur la sortie du charbon.

- Si les deux autorités estiment ainsi qu'il existe une « **dynamique positive au niveau de la place de Paris** » et constate « une **exposition relativement faible du secteur financier français à la chaîne de valeur du charbon thermique** », « **les zones de progrès sont encore importantes** », et « **les méthodologies d'évaluation restent à affiner** ».
- Pour sortir du flou, l'ACPR et l'AMF édictent une série de **six propositions**, notamment **l'adoption et la formulation systématique d'une date de sortie du charbon**, et **la justification des critères et des données retenues**.
- Pour plus d'impact, le rapport rendu utilise la technique du **name & shame** en affichant les bons et les mauvais élèves via des tableaux et en les nommant.



En septembre 2021 éclate le **scandale de DWS**, la branche gestion d'actifs de la Deutsche Bank. Alors que PwC conseillait DWS sur sa politique ESG, le cabinet était aussi chargé en parallèle d'enquêter sur les allégations de greenwashing du gestionnaire qui s'en est sorti blanchi.

- N'y a-t-il pas eu **conflit d'intérêt** ?
- D'autres sociétés n'ont-elles pas les mêmes pratiques ?





# Les avantages et inconvenients de l'ISR



En investissant dans des fonds ISR, les clients **financent les entreprises qui contribuent au développement durable dans divers secteurs d'activité.**



En développant une économie plus responsable qui concilie à la fois performance et impact social et environnemental, l'ISR crée un **cercle vertueux** avec :

- De **nouveaux acteurs** dédiés
- De **nouveaux outils** (reportings, études / rapports, indices boursiers)
- De **nouvelles formes de coopération** entre les secteurs publics et privés
- Une gouvernance plus RSE avec des **actionnaires plus tournés RSE**



**+** L'approche ISR implique d'avoir une **vision 360° sur les entreprises** :

- Les incitant à s'améliorer
- Leur permettant de mieux anticiper et donc éviter d'éventuels risques extra-financiers susceptibles de compromettre la santé financière des entreprises du portefeuille
- Préservant ainsi le rendement des investisseurs sur le long terme, synonyme de performance

**+** L'ISR contribue à **améliorer la qualité de service aux clients** puisqu'elle conduit à la production de **reportings plus transparents et une meilleure traçabilité**, en intégrant des indicateurs d'impacts sur l'environnement, le social, la gouvernance, et les droits de l'homme.

**+** Il a été démontré que les fonds ISR ont un **couple rendement risque au moins aussi bons que les fonds ordinaires**.

Selon le rapport du FIR et de l'école Polytechnique, les fonds ISR ont une performance comparable à celle du marché, et même 62 % de ces fonds surperforment les fonds classiques.

- ⊖ Le **greenwashing** : une grande majorité de banques classiques qui se donnent une image verte ne le sont que sur une partie infime de leurs produits, et continuent de financer l'extraction d'énergies fossiles.
- ⊖ **L'offre ISR n'est pas encore assez structurée** et il est difficile pour l'épargnant de faire la différence entre un fond vert, un fond ISR, un fond uniquement social, et donc d'investir exactement comme il le souhaiterait. La définition d'un fonds vert reste subjective.
- ⊖ N'investir que dans des fonds ISR conduit à une **moins bonne diversification** et donc au **risque de passer à côté de potentiels investissements à bon rendement.**